

---

---

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 21 MAI 1895.

---

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1896 (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. T'KINT DE ROODENBEKE.

---

MESSIEURS,

Le projet de Budget du Département de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1896 s'élève à la somme de fr. 19,737,033, soit une augmentation de fr. 28,732.70 sur le Budget de 1895 soumis en ce moment aux discussions de la Chambre.

Cette augmentation porte exclusivement sur les prévisions de dépenses exceptionnelles, rattachées depuis cette année au Budget ordinaire, et vise les recensements agricole et industriel, à poursuivre et à achever, s'il est possible, en 1896, ainsi que certains travaux à exécuter aux canaux de Liège à Anvers.

Elle devait s'élever primitivement à fr. 51,602.70; mais une diminution de fr. 14,212.16 sur le subside proposé en 1895 pour la restauration de l'ancien château des Comtes de Flandre à Gand, le paiement, sur l'exercice courant, de la dernière annuité de 50,000 francs due pour l'acquisition d'une partie du Parc du Cinquantenaire et des modifications apportées aux crédits affectés, en 1896, au service ordinaire du Département de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics ont permis de la ramener au chiffre indiqué.

---

(1) Budget, n° 123, VII.

(2) La section centrale, présidée par M. SNOY, était composée de MM. T'KINT DE ROODENBEKE, MAENHAUT, DE BORCHGRAVE, DE MONTPELLIER, HYACINTHE CARTUYVELS et CLÉMENT CARTUYVELS.

On trouvera le détail et les motifs de ces modifications dans la note préliminaire du Budget de 1896 qui nous a été distribué récemment. Elles comprennent tout à la fois des majorations de crédits aux articles 18, 48, 55, 66 et 74, et des diminutions ou des transferts de crédits aux articles 6, 57, 58 et 63 du budget nouveau.

### EXAMEN EN SECTIONS.

L'examen du Budget en sections n'a donné lieu qu'à des observations de détail : aucune question de principe n'a été soulevée. Nous résumerons ci-après ces observations d'après les procès-verbaux.

Dans la 1<sup>re</sup> section, des membres ont demandé si les travaux de l'Yser et ceux à exécuter à Termonde étaient prévus au Budget. D'autres membres ont demandé où en était l'achèvement du canal de la Lys à l'Yperlée, et pourquoi le projet du Budget ne faisait pas mention des travaux à faire à la Meuse en aval de Liège.

La 2<sup>e</sup> section a émis le vœu de voir le Gouvernement majorer d'un million les subsides d'encouragements divers pour la voirie vicinale et l'hygiène publique (art. 49), de manière à permettre une plus large intervention de l'État en matière de routes et de distributions d'eaux potables. Des membres de cette section ont aussi demandé des modifications à l'arrêté royal qui défend la capture de la grenouille verte des marais, le maintien, à l'article 14, du subside en faveur de la société Alostoise pour le perfectionnement de la culture du houblon, et l'inscription d'un crédit spécial pour l'achèvement de la carte militaire en couleur. On a également insisté pour qu'en matière de secours à donner aux victimes des accidents du travail les conseils communaux soient généralement consultés plutôt que les instituteurs.

Aucunes remarques n'ont été faites dans la 3<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> sections.

Un membre de la 6<sup>e</sup> section réclame l'augmentation de la subvention accordée pour boisement de terrains incultes, et l'octroi de subsides aux particuliers afin de les engager à reboiser des terrains de cette nature. Il lui a été répondu que le Conseil supérieur des eaux et forêts s'est occupé de cette question et a jugé que l'octroi de subsides aux particuliers dans ce but serait inefficace. Quant aux terrains communaux incultes, il y en a beaucoup qui pourraient être utilisés avec le concours des pouvoirs publics, État, et provinces. L'administration des eaux et forêts se substituerait aux communes récalcitrantes pour faire exécuter les travaux nécessaires.

Un autre membre se plaint de la mauvaise qualité des arbres plantés le long des canaux et demande la création d'une inspection spéciale pour les surveiller. Ne pourrait-on faire des essais de plantations d'arbres fruitiers le long des routes?

L'élargissement du canal de l'Ourthe est réclamé de nouveau, ainsi que l'extension des attributions du Conseil des mines, notamment quant à l'approbation des statuts d'unions professionnelles.

## EXAMEN EN SECTION CENTRALE.

Étant données les circonstances spéciales en vertu desquelles la Chambre des Représentants est saisie. en ce moment, des budgets de l'exercice prochain, la section centrale n'a pas cru devoir soumettre à un examen approfondi le Budget de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour 1896.

La discussion publique du Budget de 1895 n'est pas encore terminée; de plus. en décidant, par mesure exceptionnelle, le doublé vote, dans le courant de la même année, de deux budgets distincts relatifs à deux exercices différents, la Chambre semble avoir été unanime à désirer que la discussion générale des budgets ne soit pas renouvelée dans la présente session. Dans ces conditions, la section centrale, après avoir constaté que le Budget de 1896 qui lui était renvoyé était à peu près identique à celui de 1895, s'est bornée à poser au Gouvernement les questions suivantes sur l'observation de plusieurs de ses membres.

*1<sup>re</sup> question.* « Les majorations de crédit admises par le Gouvernement » aux articles 9, 23 et 26 du Budget de 1895 sont-elles maintenues au Budget » de 1896? Il semble qu'une erreur s'est glissée de ce chef dans le texte du » Budget. »

*Réponse.* « Les majorations de crédit votées aux articles 9 et 24 du Budget » de 1895 seront maintenues à celui de l'exercice 1896. Il en sera de même » de celles prévues aux articles 2, 52, 53 et 67.

» La Législature sera saisie à temps, par les soins du Département des » Finances, de ces amendements ainsi que des modifications à apporter au » libellé de plusieurs articles dudit Budget. »

*2<sup>e</sup> question.* « La section centrale désirerait savoir sur quels objets porte » l'augmentation de 150,000 francs prévue à l'article 55 du Budget » de 1896. »

*Réponse.* « La somme de 150,000 francs prévue à l'article 55 du Budget » de 1896 ne constitue pas, à proprement parler, une augmentation; elle » représente le montant des travaux d'amélioration et de restauration à » effectuer à divers bâtiments civils qui étaient précédemment imputés sur » l'ancien article 57 dont on propose la suppression et qui seront doréna- » vant prélevés sur un seul et même crédit comprenant les travaux d'en- » tretien et d'amélioration à exécuter à ces bâtiments. »

Se faisant aussi l'écho des critiques formulées dans quelques sections au sujet des crédits demandés pour les travaux de la Montagne de la Cour, à

Bruxelles, plusieurs membres de la section centrale réservent formellement leur vote sur cet article.

Moyennant ces remarques, le Budget de 1896 a été approuvé dans son ensemble et la section centrale en propose l'adoption à la Chambre.

*Le Rapporteur,*

B<sup>on</sup> A. T'KINT DE ROODENBEKE.

*Le Président,*

B<sup>on</sup> GEORGES SNOY.

